

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 1^{er} octobre DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 14h15 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est réuni en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Christophe COPLO, Dominique LEGO,
Mmes Inci ALTUNTAS, Sylvie CARDONA-GIL,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°25/09/PV du 23 septembre 2025.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Eric HEBERT, Christophe THIESSÉ,
Mmes Catherine BATAILLE, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Dominique LEGO
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

1^{er} octobre 2025

DATE DE CONVOCATION

25 septembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

3 octobre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

5

PROCURATION(S)

0

VOTANTS

5

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 6

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PROJET DU FOYER JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) EN PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) soutient les Foyers de Jeunes Travailleurs en leur qualité d'outil d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, tout en veillant à l'adéquation de leur implantation territoriale avec les besoins identifiés.

Pour ce faire, elle poursuit le financement de l'accompagnement socio-éducatif proposé par ces structures en direction des jeunes de 16 à 25 ans.

Ce contrat de projet comprend :

- Une convention liant la CAF au gestionnaire FJT,
- Un projet socio-éducatif (fondé sur un diagnostic),
- Et un schéma d'évaluation.

Ce contrat de projet fait l'objet d'un agrément délivré par le Conseil d'administration de la CAF.

Celui du FJT de la Résidence Espages arrivera à son terme en décembre 2025, suite à une prolongation de 2 ans qui a été accordée pour les années 2024 et 2025.

La rédaction d'un nouveau projet s'avère nécessaire et doit être présenté à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en janvier 2026.

Trois axes de développement ont été retenus conformément aux directives nationales concernant les Foyers Jeunes Travailleurs :

- La politique d'accueil,
- L'accompagnement vers le logement autonome
- L'accompagnement personnalisé.

Ces orientations seront déclinées en 9 actions :

- Finalisation du livret d'accueil,
- Définition des modalités d'admission,
- Mise en place d'un travail transversal avec les acteurs locaux de la jeunesse,
- Maintenir une gestion saine,
- Moderniser les logements et les rendre plus économes,
- Soutenir la gestion locative des jeunes,
- Appropriation du logement,
- Contractualisation et évaluation de l'accompagnement vers le logement autonome,
- Mise en place de « rendez-vous jeunes ».

Le contrat sera établi pour une durée de 2 ans et arrivera à son terme en 2027.

Un bilan annuel nous permet de recevoir le financement d'une prestation de service.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **-APPROUVER** le renouvellement du contrat de projet,
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la demande de subvention faite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et tous documents s'y référant.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **-APPROUVE à l'unanimité** le renouvellement du contrat de projet,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président ou son représentant à signer la demande de subvention faite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et tous documents s'y référant.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES